



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Séance du 21 mars 2019*

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 35 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

**N° 1**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**OBJET :**

Mme et MM. E. CUISSET – JS. LALOY (de la question n° 4 à la n° 6) - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES - P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

**ASSURANCE**

**CONTRAT  
DOMMAGES AUX  
BIENS MOBILIERS  
ET IMMOBILIERS**

Mmes et MM. M. GUYOT – P BONNET - M. MORGAND – A. CORNE – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

**N°17W\_106  
AVENANT N°1**

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET - A. GIRAUD – M. MONTIBERT – E. VOITELLIER – A. CHAPUIS, Membres

Rendue exécutoire :

formant la majorité des membres en exercice.

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

- 2 AVR. 2019

**Absent ayant donné procuration :**

M. J. BLETTERY à Mme N. COULANGE.

Publiée ou notifiée le :

- 2 AVR. 2019

**Absents excusés :**

Mme et M. F. SZYPULA - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. JD. BARRAUD, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN – C. BOUARD - C. CATARD – P. COLAS - F. BOFFETY – R. LOVATY, Membres

**Secrétaire :** M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68

**Vu** la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 7 octobre 2017 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ...à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieurs aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

**Considérant** l'intégration dans les biens immobiliers appartenant à Vichy Communauté d'un nouveau bâtiment, un dépôt de bus d'une superficie développée de 1 139 m<sup>2</sup> depuis le 13 septembre 2018,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché 17W\_106 ci-annexé, pour une cotisation annuelle de 444.21 €, soit 0.390 €/m<sup>2</sup>,
- de donner mandat au président ou conseiller délégué pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

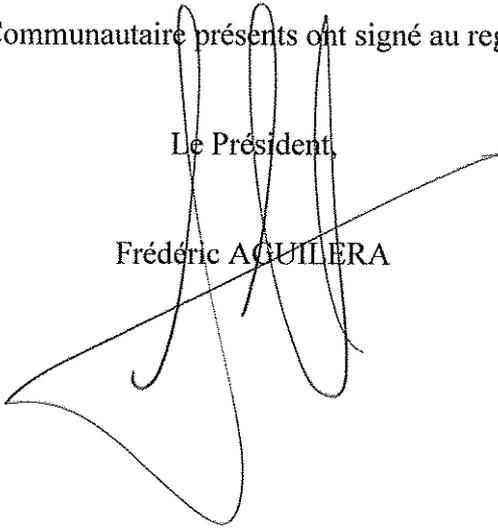
- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 21 mars 2019.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUIÉRA





GRAS SAVOYE

GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE

POLICE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

COMPAGNIE GROUPAMA

POLICE N° 42199953Z

GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE

SAS au capital de 1 432 600 €

RCS NANTERRE 311 248 637

164 avenue Jean Jaurès

69364 LYON CEDEX 07

CA VICHY COMMUNAUTE

MARCHE 17W\_106

AVENANT N°1

<u>EFFET</u>	:	13/09/2018
<u>OBJET</u>	:	COTISATION DOMMAGES AUX BIENS SUITE A L'INTEGRATION DU DEPOT DE BUS DE 1 139M <sup>2</sup>
<u>CONTRAT</u> :	:	0002
<u>EXERCICE</u> :	:	2018
<u>SURFACE DEVELOPPEE AU 13/09/2018</u> :	:	1 139 M <sup>2</sup>
<u>TAUX TTC A LA SOUSCRIPTION</u> :	:	0,390 € /M <sup>2</sup>
<u>COTISATION TTC ANNUELLE</u> :	:	444,21 €
<u>PRORATA DU 13/09/18 au 31/12/18</u> :	:	132,65 €

Il n'est rien changé aux autres clauses et conditions, tant générales que particulières du contrat.

Fait à Lyon le 18/01/2019

Le Preneur d'Assurance  
(Cachet, date et signature)

La Compagnie

GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE  
164 avenue Jean Jaurès  
CS 70420  
69364 LYON Cedex 07

**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2019 -

Objet de l'acte : ASSURANCE - CONTRAT DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS ET  
IMMOBILIERS - N° 17W-106 - AVENANT N° 1

.....

Date de décision: 21/03/2019

Date de réception de l'accusé 02/04/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 21MAR2019\_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190321-21MAR2019\_1-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 1.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190321-21MAR2019\_1-DE-  
1-1\_1.pdf )